ROYAL CANIN

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE CHARENTE

affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

ROYAL CANIN

EXPOSITION CANINE NATIONALE

JARNAC

Dimanche 2 Juillet 2023

Hippodrome - 16200 JARNAC

C.A.C.S de la S.C.C.

Concours Jeune Présentateur

Restauration sur place : plateau-repas à réserver ou sandwicherie

Ouverture des portes à 7 h 30
Début des Jugements : 9 h

ENTREES GRATUITES

Best in Show : Paires, Couples, Lots d'Élevage et classement des Meutes, Adultes, Jeunes et Vétérans, Puppy et Baby

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1	M. SOULAT	**SPECIALE club C.A.M.I.L.A-NEA : Berger Portugais, de Majorque, Barbado da Terceira, Majorero**
	M.P OUVESLE	Berger Hollandais, Saarloos, Schapendoes, Beauce, Russe, Maremme, Polonais, Croate, Roumain, Chien loup Tchécoslovaque, Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi
	Mme POUVESLE	Berger blanc Suisse
	M. LASSELIN	Berger Picard, Welsh Corgi, Bearded, Berger Américain miniature, Australien, Brie, Pyrénées, Ardennes, Flandres, Catalan
	M. FAVRE	Berger Allemand, Belge, Colley, Shetland, Bobtail et le reste du groupe
2	M. SOULAT	**SPECIALE club C.A.M.I.L.A-NEA : Broholmer, Cao de Gado Transmontado, Dogue majorquin, Cimarron Uruguayen, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Mâtin Espagnol, Alano Espagnol, Montagnes portugais Estrela, Presa Canario, Tosa, Castro Laboreiro, Rafeiro,** **SPECIALE Saint Bernard** **SPECIALE Dogue du Tibet**
	M. LASSELIN	**SPECIALE Mâtin Napolitain** Bullmastiff, Mastiff, Bulldog
	Mme POUVESLE	Landseer, Terre Neuve, Schnauzer, Bouvier, Dogue de Bordeaux, Affenpinscher
	Mme LAFAY	**SPECIALE Rottweiler** et le reste du groupe
3	Mme MARCILLAUD	**SPECIALE Jagd Terrier,** Airedale, Scottish, Bull terrier, Yorkshire et le reste du groupe
4	M. FAVRE	Tout le groupe
5	M. VILANOVA	Chien de Garenne, Canaries, Portugais, du Pharaon, Ibiza, Cimeco de l'Etna, Podengo,
	Mme DAUVET	Spitz, Siberian, Samoyède, Akita Américain et le reste du groupe
6	M. Soulat	Tout le groupe
7	M. MORLAIS	**SPECIALE Setter Anglais**
	Mme ROCHEBEUF	**SPECIALE Braque d'Auvergne,** **SPECIALE Braque de l'Ariège,** **SPECIALE Korthals** **SPECIALE Munster et Langhaar** et le reste du groupe
8	M. LE ROUEIL	**SPECIALE Retrievers** **SPECIALE Spaniels,** **SPECIALE Chien d'Oysel Allemand** et le reste du groupe
9	Mme BOTTUSSI	**SPECIALE Bouledogue Français** Tous les Caniches
	Mme LAFAY	Carlin, Chien Chinois, Chihuahua, Coton de Tulear, Griffon Belge et Bruxellois, Brabancon, Terrier de Boston
	M. FAVRE	Pekinois, Epagneul nain, Cavalier king Charles, Thih Tzu, Bichon et le reste du groupe
10	M. FAVRE	**SPECIALE Barzoï, Magyar, Chart Polski**
	M. VILANOVA	Le reste du groupe

Cages sur réservation uniquement : 5 euros

RINGS SUR GAZON - SITE OMBRAGÉ

Jugement et confirmation pour toutes les races

Engagements à adresser à

Cédia - Exposition de Jarnac - 67 rue du général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Email du secrétariat de l'Association Canine : caninecharente@orange.fr
Renseignements : 05 46 85 46 05

ENGAGEMENTS SUR INTERNET :
https://cedia.fr - *Paiement sécurisé*

Si vous vous engagez par internet, vous ne recevrez pas de carte d'exposant par courrier. Votre e-carte sera disponible quelques jours avant l'exposition.

CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 16 JUIN 2023 (date de réception)

Réalisation CEDIA SARL - RCS Strasbourg 389912189 - 67202 WOLFISHEIM - INTERNET : https://cedia.fr

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Jarnac le Dimanche 2 Juillet 2023

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de ***7h30***. Les jugements commenceront à ***9h00***

LOGEMENT - Les cages seront à disposition des seuls propriétaires ayant acquitté le montant de la réservation (3 €). Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.
Seront refusés :
a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris
Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.
Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants), le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est fixé par l'organisateur donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 3 chiens. Elles doivent être jugées sur la qualité et l'homogénéité du lot.. Les meutes de terriers et teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront également être engagés dans les classes individuelles mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens. Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.
Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy , Baby et Vétéran.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

CLASSES D'ENGAGEMENT
La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et **titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail** (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES
MEUTES : Réservée aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.
CLASSE AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
CLASSE DE REPRODUCTEURS – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le règlement des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Charente devra être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 16 juin 2023. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
L'Association se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

QUALIFICATIFS : Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.
SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.
DISQUALIFIE- Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :
NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).
Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.
Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.
La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :
• ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
• a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.
Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le(la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif « Excellent » et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif « Excellent ».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr 3 : Staffordshire Américain _____ 15 mois
Gr 4 : Tous les Teckels _____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à l'Association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
• Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
• Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
• Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de l'Association organisatrice ou des vétérinaires de service.
• Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'Association organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE AINSI QUE LES CHIENS DE 2e CATÉGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC.

Feuillet à conserver par l'exposant

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE JARNAC 2 JUILLET 2023

Une feuille par chien, un seul chien par feuille (Photocopies acceptées)

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la

à **Cédia - Exposition de Jarnac - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM**

en joignant le montant de votre engagement et le cas échéant, le titre de champion ou de travail de votre chien.

OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU DE LA 2e CATÉGORIE
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité

Volet dont le texte sera inséré dans le catalogue

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Cadre réservé à la Société

Identification : _____ N° Livre d'origines : _____
Tatouage ou puce

Nom du chien : _____

_____

Race : _____

Précisions indispensables pour certaines races : ***(voir au verso)***

Variété : _____ Taille : _____

Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : _____ Sexe : ❑ Mâle - ❑ Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Jeune ❑ Puppy ❑ Baby ❑
Paire ❑ Couple ❑ Lot d'Affixe ❑ Lot de reproducteur ❑ Meute ❑ Ne Concourant pas ❑ Vétéran ❑
Confirmation avec exposition (gratuite) ❑

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS Pour bénéficier du tarif dégressif tous les chiens doivent appartenirau même propriétaire		Sommes adressées
1er chien	36 €	
2e chien	30 €	
3e chien et 4e chien	28 €	
A partir du 5e chien	15 €	
Puppy, Baby, Vétéran (chacun)*	23 €	
Chien ne concourant pas (chacun)* à partir de 4 mois	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	80 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	
Paire/Couple (chacun)	10 €	
Lot d'Affixe ou Lot de Reproducteur (chacun)	10 €	
Confirmation avec engagement au concours	Gratuit	
Cage individuelle	5 €	
Jeune présentateur	10 €	
Réservation catalogue papier	3 €	
Carte accompagnateur (chaque)	Gratuit	
(*) ne pouvant compter comme 1er, 2e, 3e et 4e chiens	Total global	

Par ❑ Mandat ❑ Chèque ❑ CCP

Libellé au nom de l'Association Canine de Charente ou ACTC

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 16 JUIN 2023 (date de réception)

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

Feuillet à renvoyer à Cédia - Exposition de Jarnac - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination anti-rabique modèle CERFA n°-50.4317, 50.4318 ou 50.4319 pour les chiens provenant de pays étrangers, ou pour les chiens appartenant à la 2e catégorie.
- Une photocopie du justifcatif pour l'engagement en classe Champion ou en classe Travail, les titres autorisant l'engagement dans ces classes doivent avoir été homologués au plus tard à la date de clôture des engagements. (classe travail : photocopie de l'attestation SCC)

VARIÉTÉ : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Jack/Parson Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues Français, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

NATURE DU POIL : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Teckels, Saint-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens courants suisses, Chiens à peau nue.

POIDS : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

ROYAL CANIN®
INCROYABLE JUSQUE DANS LE MOINDRE DETAIL

SA SANTÉ, MAINTENANT ET POUR TOUJOURS

Donnez-leur le meilleur départ dans la vie.

Le lait maternisé **PUPPY PRO TECH** apporte aux professionnels une solution nutritionnelle **pour aider chaque chiot nouveau-né, même les plus à risque, à construire leurs systèmes immunitaire et digestif.**

Formule brevetée pour compléter idéalement le colostrum maternel.

Disponible en 300 g et 1,2 kg.

©ROYAL CANIN® France SAS 2021. Tous droits réservés. RCS Nîmes 380 824 888, 30470 AIMARGUES, au capital de 917 986 €. *Études internes ROYAL CANIN®

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.royalcanin.com** ou prenez contact avec votre **commercial Royal Canin.**

PROFESSIONNEL